

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant n° 1 au lot n° 9 « VRD » du marché
de travaux pour la rénovation du patrimoine immobilier
du golf de Moliets-et-Maa**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maa,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maa, et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 30 janvier 2024 relative à l'attribution des lots n° 5, 6, 8 et 9 du marché de travaux pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maa, dont le lot n° 9 « VRD » à la SARL S.N. LAUSSU pour un montant de 507 800,30 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 9, les prestations demandées doivent être modifiées compte tenu de l'évolution des besoins,

VU la proposition de la SATEL en date du 22 mai 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à la SARL SN LAUSSU, dont le siège est situé 2250 route des Lacs à MESSANGES (40660)

• Objet de l'avenant :

- **Nature des prestations à ne pas réaliser :** travaux de réfection des pistes cyclables ainsi que la fourniture et pose de cuve GNR de capacité minimale de 3 000 L

• Nature des prestations supplémentaires :

- Sur le secteur du parking réservé à la clientèle : réalisation de travaux supplémentaires sur une emprise de 3 980 m² et sur les espaces verts de ce parking sur une emprise de 335 m²
- Sur le secteur des ateliers du golf : création d'une rampe d'accès sur la zone arrière des ateliers, réalisation de travaux sur des réseaux secs supplémentaires, modification du type de cuve de carburant par la fourniture et le raccordement d'une cuve de carburant de 1500 L et réalisation de travaux de reprise du portail.



• **Montant de la moins-value financière : - 2 374,40 € HT**

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit avenant et à le notifier au titulaire du marché de travaux.

Fait à Mont-de-Marsan, le 30 MAI 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON